

**Pandémie de la COVID-19 - Retour graduel du personnel de l'État dans les édifices gouvernementaux**

QUÉBEC, le 16 juill. 2020 /CNW Telbec/ - Une partie du personnel de l'État pourra réintégrer progressivement les immeubles de bureaux, à compter du 18 juillet, avec un taux d'occupation maximal de 25 % de la capacité des milieux de travail. C'est la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M<sup>me</sup> Sonia LeBel, qui en a fait l'annonce, aujourd'hui, en précisant que ce retour s'effectuera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur et que la majorité du personnel continuera d'exercer sa prestation en télétravail.

Conformément aux directives formulées par les autorités de santé publique, le port du couvre-visage sera obligatoire dans les aires d'accueil, les halls d'entrée et les ascenseurs. De plus, avec la collaboration des ministères et organismes, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que de la Société québécoise des infrastructures, tout sera mis en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel. Par exemple, les salles de réunions ont été réaménagées ou le seront incessamment, de sorte que le nombre sécuritaire de personnes y soit respecté. De la signalisation et de l'affichage pour favoriser le respect de la distanciation sociale ont également été prévus. De même, un protocole de retour en milieu de travail à l'intention des dirigeantes et dirigeants d'organismes publics a été produit afin que les mesures de protection soient respectées.

Le processus de retour graduel du personnel dans les milieux de travail tiendra compte de l'évolution de la situation épidémiologique tout en permettant une agilité organisationnelle et le maintien de la productivité de l'administration publique. Ce retour graduel sera également favorable à la vitalité économique des centres-villes, qui dépend en grande partie de la présence des travailleuses et travailleurs. Le choix des personnes qui seront autorisées à retourner sur leur lieu de travail se fera en tenant compte de l'efficacité de la prestation de services.

Rappelons que plus de 70 % du personnel du secteur public réalise actuellement ses activités en télétravail, conformément aux décrets gouvernementaux qui s'inscrivent dans les efforts pour contrôler la pandémie de la COVID-19, et ce, de façon tout à fait fonctionnelle. Cette pratique continuera d'être encouragée, mais l'objectif, à terme, sera de trouver un équilibre entre le télétravail et la présence sur les lieux physiques.

**Citation :**

« Je tiens à remercier tous les employés et employées de l'État, qui ont su faire preuve d'un grand professionnalisme au plus fort de la pandémie, et à souligner leur capacité d'adaptation. L'administration publique est demeurée efficace et fonctionnelle, au cours des derniers mois, avec la majorité de son personnel en télétravail. Je m'en réjouis. Il est temps toutefois de permettre à une partie des effectifs de réintégrer progressivement les lieux de travail. Je tiens à préciser que le taux d'occupation de 25 % est un maximum, et non un objectif à atteindre. Je compte sur l'ensemble du personnel et des gestionnaires pour faire en sorte que le retour au bureau s'effectue avec succès, de sorte à assurer la santé et la sécurité de toutes et tous. »

*Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor*

**Lien connexe :**

[Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)

Consultez le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/July2020/16/c0194.html>

[Consultez d'autres communiqués et avis diffusés par le gouvernement du Québec](#)

[À propos de ce portail](#) | [Pour nous joindre](#) |

[Politique linguistique](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)



Québec 

© Gouvernement du Québec, 2010

Cliquez ici pour [annuler](#), [suspendre](#) ou [modifier votre abonnement](#).

Si vous avez besoin d'assistance ou désirez nous faire parvenir vos commentaires, communiquez avec [diffusionaide@gouv.qc.ca](mailto:diffusionaide@gouv.qc.ca)